

A partir du lundi 8 Novembre les tests PCR et Antigéniques ne seront remboursés que dans les cas suivants

CAS CONCERNÉS PAR LA PRISE EN CHARGE	Justificatif à fournir au laboratoire
Les mineurs âgés de moins de 18 ans*	<i>Vérification visuelle sur pièce d'identité</i>
Les personnes symptomatiques	Ordonnance < 48h
Les personnes avec consultation - examen - intervention planifiée dans un établissement de soin	Ordonnance ou Convocation de l'établissement pour une consultation, examen ou intervention précisant la date de lu test ou des soins (à réaliser dans les 72h précédent la date de soins)
Les personnes ayant une contre-indication vaccinale	Certificat de contre-indication vaccinale
Les personnes vaccinées avec schéma vaccinal complet Vérifié par le laboratoire (papier – application tousanticovid)	<i>Vérification visuelle de la vaccination</i> (papier ou application tousanticovid)
Les personnes ayant un certificat de rétablissement	<i>Vérification visuelle du test positif > 72h et - de 6 mois)*</i>
Les personnes « cas contact » notifiées par la CPAM*	<i>Vérification visuelle du SMS ou mail de la CPAM</i>
Les élèves cas contact de plus de 18 ans	Courrier de L'Education Nationale
Les personnes ayant été testées positives à un test antigénique de moins de 48h	Résultat TAG positif < 48h

**EN DEHORS DE CES EXCEPTIONS OU EN CAS DE NON PRESENTATION DES
JUSTIFICATIFS, LE TEST NE SERA PAS PRIS EN CHARGE ET SERA FACTURE
(tarif fixé par la CPAM) AU MOMENT DU PRELEVEMENT**